

L'an DEUX MIL DOUZE, le SAMEDI 28 AVRIL, à 09 h 12, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en deuxième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 12 h 12).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ MAILLOT Gérard/ HOAREAU Jean-François/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte (arrivée à 09 h 27, après l'appel nominal)/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/ HOARAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ DINDAR Ibrahim/ NATIVEL Mickaël/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 34 au Rapport n° 12/2-10)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ HOARAU Serge/ CHÉFIARE Claudine/ LOCATE Raziah/ SALIMINA Patricia

#### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

PONIN-BALLOM Gino	pour toute la durée de la séance	par PELTIER Hélyette
JAVEL François		par PESTEL René Louis
ALBANY Christian	Jusqu'au départ de son mandataire, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par FOURNEL Dominique
TROTET Maryse	Jusqu'au départ de son mandataire, à 11 h 04, au Rapport n° 12/2-12	par VICTORIA René-Paul
ORPHÉ Monique	à son départ, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par ANDAMAYE Marie-Annick
FOURNEL Dominique	à son départ, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par ALLIÉ Carmen
LAURET Edmond	à son départ, à 11 h 07, pendant la présentation des orientations du PAAD du PLU	par MAILLOT Gérard
LOCATE Raziah	à son départ, à 11 h 38, au Rapport n° 12/2-24	par SALIMINA Patricia
DINDAR Ibrahim	à son départ, à 11 h 40, au Rapport n° 12/2-25	par HOARAU Emmanuel

PAAD Plan d'aménagement et de développement durable  
PLU Plan local d'urbanisme

Les membres présents, au nombre de 48 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- DINDAR Ibrahim	au titre du GLAIVE	Rapport n° 12/2-04
- PELTIER Hélyette		
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la SODIAC	Rapport n° 12/2-10
- ARMAND Alain		
- EUPHRASIE Didier		
- LOWINSKY Jacques		
(2) FOURNEL Dominique		
- BAREIGTS Éricka	au titre de la CINOR	Rapport n° 12/2-17
- MAILLOT Gérard		
- ASSABY Maximilien		
- DINDAR Ibrahim		
- NAILLET Philippe		
- LOWINSKY Jacques		
- FRANÇOISE Gérard		
- VARONDIN Frédéric		

GLAIVE Groupe de lutte antivectorielle  
d'insertion et de valorisation de l'environnement

SODIAC Société dionysienne d'aménagement et de construction

CINOR Communauté intercommunale du nord de la Réunion

(1) (2) élus partis au Rapport n° 12/2-10 (avant le vote)

.../...

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

(1) ORPHÉ Monique - BAREIGTS Éricka - MAILLOT Gérald - HOAREAU Jean-François	au titre de la Régie MDP au titre de la CINOR au titre de la CINOR au titre du SIDELEC Réunion	Rapport n° 12/2-28
(3) PONIN-BALLOM Gino - VICTORIA RETOURNAT Danièle - LOUISE Rose - ASSABY Maximilien	au titre de la Régie MDP au titre de la Régie MDP au titre de la Régie MDP au titre de la CINOR et de la Régie MDP	
(4) DINDAR Ibrahim - CASSIM-CADJEE Mohammad - NAILLET Philippe - LOWINSKY Jacques - FRANÇOISE Gérard - VARONDIN Frédéric	au titre de la CINOR au titre de la Régie MDP au titre de la CINOR au titre de la CINOR au titre de la CINOR au titre de la CINOR	
(5) TOQUET Stéphanie	au titre de l'AVICCA	
(1) ORPHÉ Monique - MAILLOT Gérald (3) PONIN-BALLOM Gino	au titre de la SIDR	Rapport n° 12/2-34
(1) ORPHÉ Monique (3) PONIN-BALLOM Gino - VICTORIA RETOURNAT Danièle - LOUISE Rose - ASSABY Maximilien - CASSIM-CADJEE Mohammad	au titre de la Régie MDP	Rapport n° 12/2-37
(1) ORPHÉ Monique (3) PONIN-BALLOM Gino - VICTORIA RETOURNAT Danièle - LOUISE Rose - ASSABY Maximilien - CASSIM-CADJEE Mohammad	au titre de la Régie MDP	Rapport n° 12/2-38
- KICHENIN Virgile - HOARAU Emmanuel - FRANÇOISE Gérard	au titre du CAUE -en qualité de Conseiller Général- -en qualité de Conseiller Général-	Rapport n° 12/2-40
- CASSIM-CADJEE Mohammad	au titre de la CCIR	Rapport n° 12/2-47

MDP Marchés et droits de place

CINOR Communauté intercommunale du nord de la Réunion

AVICCA Association des villes et collectivités  
pour les communications électroniques et l'audiovisuel

SIDR Société immobilière du département de la Réunion

CAUE Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CCIR Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion

(1) élue partie au Rapport n° 12/2-10 (avant le vote)

(3) élu absent à la séance

(4) élu parti au Rapport n° 12/2-25

(5) élue absente à la séance

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	<b>ARRIVÉES</b>	
ADAME Brigitte	à 09 h 27	après l'appel nominal
NAILLET Philippe	à 10 h 34	au Rapport n° 12/2-10
	<b>DÉPLACEMENT</b>	
ANNETTE Gilbert	de 10 h 58 à 11 h 12	du Rapport n° 12/2-11 au Rapport n° 12/2-13
	<b>DÉPARTS</b>	
ORPHÉ Monique	à 10 h 52	au Rapport n° 12/2-10 (procuration à ANDAMAYE Marie-Annick)
FOURNEL Dominique	à 10 h 52	au Rapport n° 12/2-10 (procuration à ALLIÉ Carmen)

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	<b>DÉPARTS</b> (suite)	
VICTORIA René-Paul	à 11 h 04	au Rapport n° 12/2-12
CHÉFIARE Claudine	à 11 h 04	au Rapport n° 12/2-12
LAURET Edmond	à 11 h 07	pendant la présentation des orientations du PAAD du PLU
LOCATE Raziah	à 11 h 38	au Rapport n° 12/2-24 <i>(procurator à MAILLOT Gérard)</i>
DINDAR Ibrahim	à 11 h 40	au Rapport n° 12/2-25 <i>(procurator à SALIMINA Patricia)</i> <i>(procurator à HOARAU Emmanuel)</i>

PAAD Plan d'aménagement et de développement durable  
PLU Plan local d'urbanisme

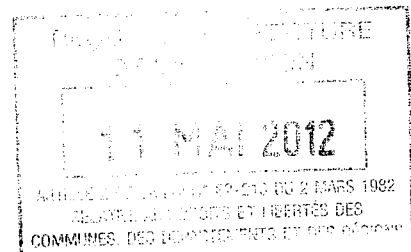
Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le  
et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 48 sur 55.

- 7 MAI 2012

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE



**OBJET    MARCHE DE NETTOIEMENT MECANISE DES SECTEURS  
          ET GRANDS AXES DELA COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE MARCHE**

---

**AMELIORER LE CADRE DE VIE AU QUOTIDIEN**

La propreté de la Ville est assurée en régie par les équipes des Mairies Annexes qui effectuent le balayage piétonnier.

Toutefois, dans certains secteurs, plus particulièrement les plus urbanisés, ainsi que sur les grands axes, il est nécessaire de compléter le balayage piétonnier par un balayage mécanisé, plus adapté.

La Ville avait signé un marché de nettoyage mécanisé des quartiers en août 2007. Ce marché arrive à échéance le 5 août 2012.

Afin d'assurer la continuité de service, il est proposé de relancer un marché du même type.

Les prestations à réaliser sont les suivantes :

- ✓ balayage mécanisé des voies et places publiques par des agents équipés de matériels adaptés, le balayage mécanisé se faisant à l'aide de balayeuse de grande capacité pour la chaussée, les filets d'eau et grands espaces accessibles ;
- ✓ évacuation et traitement en centre agréé des déchets collectés.

Je vous demande, en conséquence :

1° d'approuver le projet ;


2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

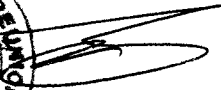
- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- marché alloti en 3 lots :
  - lot 1 : zone est
  - lot 2 : zone ouest
  - lot 3 : grands axes
- marché sur la base d'un prix forfaitaire ;
- marché conclu pour une durée d'un an, renouvelable quatre fois par reconduction expresse ;
- estimation prévisionnelle : 510 000,00 € HT par an ;
- imputation budgétaire : chapitre 011 / article 6110 ;

**Rapport n° 12/2-23**

- 3° de m'autoriser à engager la consultation, à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4° de m'autoriser à signer le(s) marché(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **LE MAIRE**

  
**Gilbert ANNETTE**

**OBJET    MARCHE DE NETTOIEMENT MECANISE DES SECTEURS  
          ET GRANDS AXES DELA COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE MARCHE**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 12/2-23 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 13ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de marché de nettoyage mécanisé des secteurs et grands axes de la Commune.

**ARTICLE 2**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- marché alloti, en 3 lots :
  - lot 1 : zone est
  - lot 2 : zone ouest
  - lot 3 : grands axes
- marché sur la base d'un prix forfaitaire ;
- marché conclu pour une durée d'un an, renouvelable quatre fois par reconduction expresse ;
- estimation prévisionnelle : 510 000,00 € HT par an.

**Délibération n° 12/2-23**

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à engager la consultation, à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à signer le(s) marchés.

**ARTICLE 5**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au Budget de la Ville, sous le chapitre 11 et l'article 6110.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 5 7 MAI 2012

